

Castelein



C O N S E I L S

Déménagement avec notre personnel

Nos déménageurs et chauffeurs sont des professionnels qualifiés. Ils peuvent se charger de l'emballage de tout ce qui doit être transporté, du démontage et du remontage du mobilier. Notre matériel est récent, solide, adapté à chaque nécessité, utilisé par du personnel compétent. Rien n'est trop haut, trop lourd, trop loin. Nous travaillons sur proposition d'un devis gratuit qui intègre tous les postes nécessaires à votre déménagement, tels que vous les souhaitez. Le temps presté est compté au tarif horaire et le matériel est mis à disposition sur base d'un forfait. Le tout en parfaite transparence.

Garde-Meubles

La formule de garde-meubles que Castelein s.a. vous propose est garantie par la fiabilité du matériel utilisé et la compétence des équipes. Nous organisons toujours une solution globale, adaptée à chaque demande d'entreposage de meubles, à chaque situation.

Dans ses locaux de Furnes, Castelein s.a. dispose d'une surface de stockage de 10.000 m², chauffée et ventilée, avec un degré d'humidité stabilisé, contrôlé en permanence à 65%.

Les conteneurs standards offrent un volume utile de 10 m³ ; ils sont soigneusement superposés, facilement accessibles avec le chargeur.

Nous pouvons également louer des conteneurs étanches au vent et à l'eau pour être entreposés à l'extérieur, dans votre jardin par exemple. Vous pouvez choisir la durée d'entreposage dans notre garde-meubles selon vos besoins, même en longue durée. Informez-vous.

Méthode de travail

Vous avez le choix entre trois méthodes pour organiser l'entreposage dans notre garde-meubles :

- Vous opérez avec votre propre moyen de transport. Le chargement et le déchargement sont à votre charge et vous acquittez des frais d'entrée et de sortie.
- Vous nous louez un véhicule de transport. Là également, le chargement et le déchargement sont à votre charge mais vous n'avez aucun frais, ni d'entrée ni de sortie.
- Vous nous confiez le chargement et le déchargement. Sans frais d'entrée ni de sortie.

Véhicule de location, sans chauffeur

La solution du self-service pour déménager vers le garde-meubles ou votre nouvelle résidence. Nous vous louons des fourgons récents, confortables et sûrs à conduire avec le permis B.

Check-list pour réussir son déménagement.

Le bon départ

Avant de commencer l'emballage de vos biens, organisez le travail rationnellement.

Emballez le contenu d'une pièce à la fois. Ce sera plus simple au déballage.

Remplissez une douzaine de cartons par jour et pensez à garder de l'espace disponible.

Attribuez un numéro à chaque pièce et reportez-le sur chaque carton correspondant. Dressez une liste reprenant le numéro d'identification avec le nombre de caisses emballées par pièce et le total des cartons déjà emballés. Suggestion : laissez de l'espace sur votre liste pour y ajouter des remarques concernant, par exemple, des objets de valeur contenus dans les caisses. Et attirez l'attention de votre déménageur sur ces cartons spéciaux.

Veillez à disposer d'assez de matériaux pour « bourrer » le contenu des cartons.

Fermez soigneusement chaque carton et ne les chargez pas trop.

Placez les objets lourds dans le fond des cartons. Ne chargez pas au-delà de 20 kilos environ, pour simplifier le travail des déménageurs. A retenir : plus les objets sont lourds, moins vous remplissez le carton.

Bonnes idées pour emballer

Vous allez être surpris de voir le nombre d'objets à emballer. Pour la plupart d'entre eux, suivez les conseils repris ci-dessus. Et voici encore quelques idées pour préserver vos biens les plus importants.

Tiroirs de bureau - Ne laissez pas trop d'objets dans ces tiroirs, avec le risque de dégâts au mobilier. Emballez à part ce qui risque de se casser ou de suinter.

Verrerie et vaisselle - Emballez individuellement dans du papier chaque verre, chaque pièce de vaisselle et déposez-les dans des petits cartons. Posez le plus lourd (les assiettes par exemple) au fond, la verrerie par dessus. Indiquez le sens du haut et inscrivez « fragile » en grand.

Horloges - S'il y a lieu, enlevez le balancier des horloges. S'il s'agit d'horloges comtoises ou similaires, il vaut mieux confier leur emballage à un expert.

Vêtements et rideaux - A emballer dans des cartons propres, dépoussiérés, ou dans des tiroirs de bureau. Enlevez aussi les accessoires (galets, agrafes) des rails et joignez-les aux rideaux. **Matériaux inflammables et combustibles** - Les tissus vulnérables au feu, les aérosols ne peuvent pas être emballés. Ils sont sensibles à la température, aux chocs, aux suintements et peuvent même exploser dans certaines conditions. Les dégâts causés aux biens et aux personnes peuvent être très importants, sous votre seule responsabilité légale, et non celle de votre déménageur.

Lampes et abat-jour - Emballez-les séparément en les enroulant dans du papier de cuisine (pas de papier journal qui peut tacher) ou du plastique à bulles.

Miroirs et tableaux - Indiquez à votre déménageur la hauteur de vos tableaux précieux. Il existe des emballages en carton lourd. Emballez soigneusement les miroirs, les encadrements et les tableaux avant de les déposer sur la tranche dans ces boîtiers. Votre déménageur peut emballer dans des cartons spécifiques les miroirs de grandes dimensions.

PC et magnétoscopes - A emballer très soigneusement. Si possible dans la boîte d'origine. Sinon, utilisez un carton proche des dimensions de l'appareil. Étendez un drap, une vieille couverture dans le fond, posez l'appareil et repliez la protection par-dessus. Idéal : une feuille de plastique « à bulles ». Bourrez de papier, ou de copeaux de polystyrene l'espace entre l'appareil et le carton pour bien le bloquer. Emballez les accessoires dans un

sac en plastique en notant leur fonction et joignez au carton.

Outils - Ne déménagez aucune matière combustible. Séparez les matériaux inflammables de l'outillage. Emballez-les à part, solidement, comme s'il s'agissait de matières précieuses.

Voitures et motos - Vidangez le réservoir d'une voiture ou d'une moto pour le transport. Déconnectez la batterie.

Le planning à suivre

Un mode d'emploi très simple qui peut éviter des pertes de temps et bien des désagréments.

Conseils d'expérience !

1. Trois mois avant le déménagement

En cas de location, résilier le bail par courrier recommandé.

2. Deux mois avant le déménagement

- Demander quelques jours de congé à votre employeur.
- Demandez le transfert de votre ligne téléphonique vers votre nouveau domicile à la date fixée.
- Prévenez l'école où sont inscrits vos enfants de la date du déménagement.
- Informez-vous des possibilités de scolarité aux environs de votre nouveau domicile.
- Prenez soigneusement les mesures de votre nouvelle habitation et tracez un plan de la surface habitable.
- Commandez, si nécessaire les revêtements de sols et, certainement, voilages et tentures.

3. Aussi tôt que possible et, au moins, un mois avant le départ

- Faites-vous livrer les cartons de déménagement.
- Achetez des autocollants pour marquer les cartons. Indiquez le contenu de chaque carton et la pièce où il doit être déposé.
- Faites-vous indiquer les coordonnées précises de votre nouvelle localisation.
- Lors des livraisons, par exemple, tenez compte de la date du départ.
- Informez-vous des conditions et du coût de la location d'un camion de déménagement et d'une équipe.
- Résiliez votre abonnement à la distribution de gaz et d'électricité à une date fixée et l'ouverture des nouveaux compteurs.
- Organisez-vous pour avoir un coup de mains d'amis ou de relations.

4. A quelques semaines du jour « J »

- Pensez à faire votre changement d'adresse à la commune que vous quittez.
- Prenez un rendez-vous avec le distributeur pour couper le compteur d'eau de votre ancienne habitation et ouvrir le compteur de la nouvelle adresse (ce n'est pas nécessairement la même société).
- Demandez au bureau de poste le transfert du courrier à votre nouvelle adresse.
- Donnez vos nouvelles coordonnées à votre banque.
- Assurez-vous pour le jour du déménagement (nous pouvons le faire pour vous).
- Faites modifier votre adresse à votre mutuelle (avec votre carte SIS).
- Prévenez votre médecin de famille et votre dentiste.

- Prenez un rendez-vous avec le distributeur pour la clôture des compteurs de gaz et d'électricité et la réouverture à votre nouvelle adresse.
- Faites ramoner les conduits de cheminée de l'habitation que vous quittez.
- Inscrivez vos enfants à la nouvelle école que vous avez retenue.
- Organisez-vous pour faire nettoyer votre ancienne -et votre nouvelle- habitation.

5. Une semaine environ avant le déménagement

- Prenez rendez-vous pour la remise des clés de votre ancienne, et de votre nouvelle, habitation.
- Faites faire les clés nécessaires.
- Informez de votre départ les fournisseurs que vous rencontrez.
- Informez-vous des dernières formalités chez votre propriétaire ou le gardien d'immeuble.
- Déposez momentanément vos bijoux à la banque.
- Prenez rendez-vous pour organiser la garde de vos enfants durant le déménagement (et l'eménagement).
- Prenez rendez-vous pour avoir le mode d'emploi du chauffage de votre nouvelle habitation.
- Retournez les livres que vous avez empruntés à la bibliothèque avant le départ.

6. Le jour du déménagement

- Prévoyez des chèques et de l'argent liquide, à garder sur vous.
- Relevez les chiffres des différents compteurs (gaz, électricité, eau, eau chaude, calorimètres).
- En cas de gel, coupez le circuit d'eau et vidangez les canalisations de l'habitation que vous quittez.
- Remettez les clés.

7. Après le déménagement

- Retournez les cartons d'emballage vidés.
- Faites le changement d'adresse à la commune (nouvelle carte d'identité) et sur votre permis de conduire (commissariat de police).
- Contactez votre nouvelle organisme bancaire et commandez vos nouveaux documents.
- Veillez au suivi de votre courrier à votre nouvelle adresse.
- Faites la connaissance des voisins, des comités de quartier, des fournisseurs, etc.

8. Envoyez votre changement d'adresse

- A la famille, à votre employeur, à vos collègues, à vos amis et connaissances.
- A votre médecin de famille, votre dentiste, votre vétérinaire...
- A votre notaire
- A votre mutuelle
- A votre banque
- Votre assureur ou votre courtier
- Votre garage
- Votre syndicat
- Aux associations dont vous êtes membre Etc.

9. Informer de votre nouvelle adresse

- Les quotidiens auxquels vous êtes abonné
- Les magazines
- Les clubs du livre et les bibliothèques
- Les organismes de vente par correspondance
- Les impôts